



Promotion de casinos en ligne

Par **forumargent**, le **05/04/2008** à **17:04**

Bonjour

Les casinos en ligne et autres sites de jeux d'argent seraient illégaux en France.
Aussi, la promotion de ces sites est-elle elle aussi illégale ?

Mais ma question principale demeure celle-ci.

Je souhaite proposer un casino en marque blanche (c'est-à-dire que je ne gère rien du tout de ce que casino, qu'il ne m'appartient pas, mais que je ne fais que de recevoir des commissions sur les jeux de mes "filleuls") sur un site français, hébergé en France et dont je suis le webmaster, français.

Alors ai-je le droit de promouvoir ce casino en ligne (en le faisant passer quelque peu pour le mien en le nommant du nom de mon nom de domaine) ?

Si oui, quelles précautions dois-je quand même prendre (point de vue mentions légales notamment)

Si non, est-ce qu'en mettant un avertissement qu'il faut que les joueurs se renseignent sur la légalité ou non du jeu dans leur pays, cela peut-il suffire ?

Merci !

Par **bulle972**, le **26/04/2008** à **00:16**

Bonjour

La publicité (peut importe le support affiliation ou non) pour les sites d'argent est à l'heure actuelle encore interdite en France. Le fait de mettre un avertissement ne changera pas grand-chose vis-à-vis de la loi. Donc éviter de jouer avec le diable pour le moment, enfin j'dis ça, j'dis rien, beaucoup le font mais ce n'est pas pour cela que c'est légal. ;-)